

614/05/2018

Je sollicite interrogés sur les points suivants :

- La société ANTOPE a-t-elle obtenu l'autorisation de remblaiement* autres que ceux* autorisés par arrêté préfectoral du 13 juillet 2013? * avec des matériaux (autres...)

- Depuis le 15/02/2016, date du dossier, la Société ANTOPE a-t-elle signé une convention avec le CPIE comme il est précisé dans le dossier?

- Les voies d'accès à la carrière empiètent sur les propriétés privées. Est-il prévu de régulariser (VC n°5 et 6 notamment)?

- Je signale en outre que le bruit de cette activité est fortement perceptible depuis le hameau de la Cense en présence de vents dominants et suivant l'achèze de la carrière. Des mesures de bruit ont-elles été réalisées précédemment?

En l'absence de réponses, je suis défavorable à cette nouvelle extension - et favorable au renouvellement des autorisations existantes - CHEVINCOURT a assez donné de son territoire depuis 1947!

Mme Thérèse Laby

